

Merci de retourner par mail le bulletin ci-dessous dûment complété à l'adresse suivante prevention@grassavoye.com

Attention : le nombre de participants est limité à deux par collectivité. Une confirmation d'inscription vous sera adressée en retour de votre mail.

INTITULE DE LA PRESTATION CHOISIE (Remplir un bulletin par formation)	
Date de la formation : / / 2023	
Deux stagiaires maximum. Merci d'écrire en lettres capitales lisibles	
Prérequis obligatoires pour s'inscrire : un ordinateur muni d'un micro et d'une caméra. En s'inscrivant, chaque stagiaire s'engage à les activer pour participer à la formation.	
STAGIAIRE 1  Madame Monsieur  Nom: Fonction:  STAGIAIRE 2  Madame Monsieur  Nom: Fonction:  Collectivité:	@mail :
Fait à :Le :Signature du responsable et cachet	Pour toute annulation d'inscription d'un participant, nous vous remercions de nous prévenir au moins 48 heures à l'avance

<sup>·</sup> La signature de ce bulletin d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales disponibles pages 2 à 5 de ce document.

Nous recueillons les données personnelles pour le traitement de la gestion administrative des formations professionnelles dispensées par WTW (inscription, convention de formation, facturation, formalité administrative, ...)
 Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux pages 4 et 5 de ce document.

## **Conditions générales**

### **PREAMBULE**

Les présentes Conditions Générales (CG) s'appliquent à toutes les formations proposées par WTW et faisant l'objet d'une inscription de la part du client.

### ORGANISATION DES FORMATIONS

Les éléments relatifs aux moyens et méthodes pédagogiques ainsi que les objectifs inscrits dans les différents programmes sont adressés par mail aux stagiaires lors de la convocation aux sessions.

Les horaires de formation sont contractuellement établis. Les stagiaires sont tenus de les respecter. Les attestations de formation ne seront délivrées qu'à l'issue de la formation et sous réserve que le stagiaire l'a suivie dans son intégralité.

### INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription du catalogue dûment complété.

### LIMITATION DES EFFECTIFS - LISTE **D'ATTENTE**

Pour faciliter un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en distanciel est limité entre 8 et 15 personnes selon la formation. Les demandes d'inscription sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée. Une liste d'attente de quelques places est constituée.

Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après enregistrement d'une demande, un mail est adressé à la collectivité demandeuse soit pour :

- confirmer l'inscription,
- l'informer de la mise en liste d'attente,
- l'informer que le stage est complet.

### **CONVOCATION - PROGRAMME**

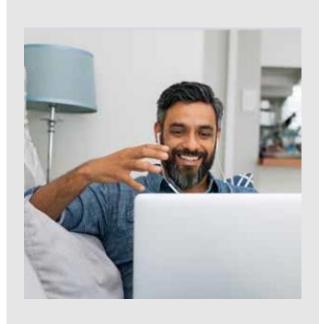
Un mail contenant la confirmation ainsi que le programme est envoyé à la collectivité demandeuse.

### **REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

WTW offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant, sur une même session de formation. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à 48 heures avant la formation.

### **COUT DU STAGE**

Le coût du stage est pris en charge par WTW pour les collectivités clientes.





# CONVENTION - ATTESTATION DE PRESENCE

WTW, sur simple demande, rédige une convention de formation qui est adressée à la collectivité.

A la fin du stage, un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

### **DOCUMENTATION - EVALUATION**

Un support de l'intervention est transmis à chaque stagiaire. De plus, un questionnaire d'évaluation est donné à chaque fin de session, afin de nous inscrire dans un processus d'amélioration continue.

### ANNULATION DE STAGE – REPORT

WTW se réserve le droit :

- De modifier la formation,
- D'annuler un stage, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant,
- De reporter un stage à des dates ultérieures,
- De confier une prestation à un consultant autre que celui prévu initialement notamment en cas d'impossibilité du consultant et d'impossibilité de le remplacer dans sa discipline.

WTW est autorisé à sous traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations.

### **FORCE MAJEURE**

WTW ne pourra être tenu responsable à l'égard du stagiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à WTW, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, d'autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des communications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de WTW.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE / RESPECT DU DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations WTW ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale ...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de WTW ou de ses avants droit.

En s'inscrivant à une formation WTW, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

### **CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la formation.

### **DONNEES PERSONNELLES**

- 1 Objet du traitement des données
- Responsable de traitement : WTW, 33
   Quai de Dion Bouton CS 70001 –
   92814 Puteaux Cedex, est
   responsable du traitement au sens du
   Règlement Général sur la Protection
   des Données du 27 avril 2016
   (RGPD).
  - Finalité: Le traitement a pour finalité la gestion administrative des formations professionnelles dispensées par WTW (inscriptions, conventions de formation, facturation, formalités administratives, ...)
- Base légale : Ce traitement repose à la fois sur :
  - L'intérêt légitime de WTW à collecter et traiter les données personnelles relatives aux stagiaires et contacts « formations » de ses clients dans le cadre de son activité d'organisme de formation professionnelle.
  - Le respect d'une obligation légale à laquelle WTW est soumise, en sa qualité d'organisme de formation professionnelle, s'agissant des formalités réalisées auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

- Données traitées : Identité du stagiaire (nom, prénom, fonction, adresse e-mail professionnelle, adresse professionnelle, thème, date et lieu de la formation)
- Source de données : Les données sont issues de l'enregistrement des éléments communiqués par le client via les formulaires écrits présents dans le catalogue de formations « Accompagnement à la Prévention des arrêts de travail ».
- Caractère obligatoire du recueil des données: les coordonnées de la personne concernée sont obligatoires pour permettre aux équipes de WTW de la contacter et/ou de lui adresser des documents ou informations. A défaut WTW pourrait être dans l'impossibilité de répondre à la demande de la personne concernée, ou le temps de traitement de la demande pourrait être retardé.
- Prise de décision automatisée : Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.
- Personnes concernées : Le traitement de données concerne les stagiaires.
- Destinataires des données : Les données personnelles traitées peuvent être transmises :
  - Aux équipes WTW, notamment celles en charge de la relation clients
  - Aux prestataires de WTW réalisant les formations
- Transfert des données hors UE : aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.
- Durée de conservation des données : vos données ne seront conservées que pour la durée strictement nécessaire à la finalité ci-dessus (durée de la formation ou de la convention de formation), augmentée de la durée des prescriptions légales.



### 2 - Vos droits sur les données vous concernant

Vos droits : Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données ainsi que le droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Sous certaines conditions, vous disposez également du droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de vos données. Pour avoir plus de détails sur vos droits, vous pouvez consulter le site web de la CNIL.

Exercer vos droits : La data Protection Officer (DPO) de WTW est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Contacter le DPO par voie électronique, téléphonique ou postale :

### Laurence THOMASSET DOUGUET

laurence.thomasset.douguet@grassavoye.com

**2**01 41 43 61 49

MTW MTW

Madame Laurence THOMASSET DOUGUET Immeuble Quai 33 33 Quai de Dion Bouton CS 70001 92814 PUTEAUX Cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07